

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 215

10 mars 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| A.S. Adventure Luxembourg S.A., Howald | 10312 | Director, S.à r.l., Luxembourg | 10285 |
| A.S.C. S.A., Luxembourg | 10308 | Edeka International S.A., Luxembourg | 10299 |
| Actaris Metering Systems S.A., Luxembourg | 10312 | Elan, S.à r.l., Bertrange | 10299 |
| Advanced Medical Devices S.A.H., Luxembourg | 10298 | Fiat Finance Luxembourg S.A., Luxembourg | 10297 |
| AG für Investitionen und Beteiligungen, Luxembourg | 10308 | Flamierge Finance S.A., Luxembourg | 10286 |
| Aktiva Capital, S.à r.l., Luxembourg | 10290 | Freeland S.A. | 10294 |
| Altwies S.A., Remich | 10284 | FTE Holding S.A., Luxembourg | 10308 |
| Arcelor International S.A., Luxembourg | 10313 | (La) Fustièrre S.A., Luxembourg | 10313 |
| Bayreuther Anlagengesellschaft A.G., Luxembourg | 10301 | G.S. Euroline S.A., Luxembourg | 10285 |
| Belisa International S.A., Mondorf-les-Bains | 10316 | Gecis Global (Lux), S.à r.l., Luxembourg | 10277 |
| Bersy S.A., Luxembourg | 10309 | Gifma S.A., Luxembourg | 10291 |
| Betsah, S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange | 10318 | Gifma S.A., Luxembourg | 10291 |
| Betsah, S.à r.l. & Cie S.C.A., Bertrange | 10319 | Glacier Re Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 10290 |
| Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg | 10289 | Greendale S.A., Luxembourg | 10287 |
| Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg | 10289 | I.F.R. Lux, S.à r.l., Luxembourg | 10285 |
| Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg | 10290 | I.F.R. Lux, S.à r.l., Luxembourg | 10285 |
| Brasserie Kirchberg, S.à r.l., Luxembourg | 10290 | Interland Cie S.A., Luxembourg | 10309 |
| Buhrmann Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg | 10311 | Interland Cie S.A., Luxembourg | 10309 |
| Callander Granville Euromanagement Fund S.A., Sicaf, Luxembourg | 10274 | International Acom Technics S.A., Luxembourg | 10310 |
| Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises, Luxembourg | 10275 | International Textile Investment S.A., Luxembourg | 10284 |
| Centralmarketing, S.à r.l., Luxembourg | 10288 | Inversiones Aldekeiter, S.à r.l., Luxembourg | 10313 |
| Chemical Transport S.A., Luxembourg | 10291 | Isline S.A.H., Luxembourg | 10283 |
| Chemical Transport S.A., Luxembourg | 10291 | Isopack Machinery S.A., Luxembourg | 10310 |
| Cibela S.A., Mondorf-les-Bains | 10316 | Ivy S.A., Luxembourg | 10283 |
| Clarté S.A.H., Luxembourg | 10298 | JPMorgan Fleming Funds, Sicav, Senningerberg | 10286 |
| Communication-System et Business Consulting (CSB Consulting) S.A., Contern | 10313 | Keaton Investments S.A., Luxembourg | 10292 |
| Consultants Pool Europe Holding S.A., Luxembourg | 10312 | Lewis Holdings S.A., Luxembourg | 10274 |
| Cristal Investment, S.à r.l., Contern | 10311 | Lucorn S.A., Luxembourg | 10301 |
| Crustos S.A., Luxembourg | 10301 | Luxembourg Security Group, S.à r.l., Bettembourg | 10288 |
| Cryptomeria S.A., Luxembourg | 10311 | Luxembourg Security Group, S.à r.l., Bettembourg | 10301 |
| CTH Finance S.A., Luxembourg | 10311 | M.S. International Finance S.A., Luxembourg | 10310 |
| Dias Holding S.A., Luxembourg | 10300 | M.S.L., Modul-Stall-Luxembourg, G.m.b.H., Angersberg | 10317 |
| | | M.S.L., Modul-Stall-Luxembourg, G.m.b.H., Angersberg | 10318 |
| | | Management, S.à r.l., Luxembourg | 10285 |
| | | Manager, S.à r.l., Luxembourg | 10309 |

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Marrie S.A.H., Luxembourg..... | 10310 | Sint S.A., Echternach | 10320 |
| Master Car, S.à r.l. | 10312 | Sint S.A., Echternach | 10320 |
| Merope Holding S.A., Luxembourg | 10301 | Sint S.A., Echternach | 10320 |
| Myllea Holding S.A., Luxembourg..... | 10309 | Société Européenne de Boissons S.A., Luxem- | |
| Nadiv Investments S.A., Luxembourg | 10302 | bourg | 10288 |
| Panacea S.A., Luxembourg | 10308 | Société Financière d'Arles S.A.H., Luxembourg .. | 10299 |
| Poona S.A.H., Luxembourg | 10298 | Spica S.A., Luxembourg | 10319 |
| PRO Investment S.A.H., Luxembourg | 10298 | Stuart Establishment S.A., Luxembourg | 10287 |
| Rally Lux Holding One, S.à r.l., Luxembourg..... | 10291 | Syndicat des Journalistes - Luxembourg (SJ - L), | |
| Resco Luxembourg, S.à r.l., Windhof/Capellen ... | 10302 | A.s.b.l., Luxembourg..... | 10314 |
| Rowling Investments S.A., Luxembourg..... | 10295 | Telcom G.I.E., Luxembourg..... | 10284 |
| RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No.1), | | Tennyson Holding S.A., Luxembourg | 10299 |
| S.à r.l., Luxembourg | 10287 | Terryhold S.A.H., Luxembourg | 10299 |
| S.B.I., Scan Baltic Investment S.A., Luxembourg . | 10274 | Themis Finance S.A.H., Luxembourg | 10298 |
| S.M.T.L., Société Mosellane de Transports Luxem- | | Vasby N°1, S.à r.l., Luxembourg | 10311 |
| bourgeois S.A., Bettembourg | 10308 | Vetrelli S.A., Luxembourg | 10289 |
| SEB Fund Services S.A., Luxembourg..... | 10305 | Winlord Investments S.A., Luxembourg | 10305 |
| Sinice S.A., Luxembourg | 10275 | Zoompart Holding S.A., Luxembourg | 10310 |

LEWIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 67.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 décembre 2004 que:

Monsieur Raphaël Forler, Maître en administration économique et sociale, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, remplace le commissaire aux comptes démissionnaire Madame Magali Getrey, auditeur financier, demeurant à F-57440 Algrange, 5, rue d'Alsace, auquel l'assemblée accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102131.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

**CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND,
Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.512.

Les comptes annuels, avec le rapport des liquidateurs, arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour les Liquidateurs

N. Uhl

(102210.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

S.B.I., SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.985.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

Signature

(102264.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

SINICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.533.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 9 décembre 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 9 décembre 2004, Monsieur Marco Lagona, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101481.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**CENTRALE DES AUBERGES DE JEUNESSE LUXEMBOURGEOISES,
Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg F659.

—
STATUTS

Chapitre 1^{er}.- Dénomination, Objet, Siège, Durée.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée CENTRALE DES AUBERGES DE JEUNESSE LUXEMBOURGEOISES

L'association a pour objet;

- 1) de développer le tourisme social, sportif et éducatif pour jeunes, familles et enfants;
 - 2) d'établir, d'entretenir, de gérer un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg;
 - 3) de collaborer avec des associations poursuivant des buts similaires dans le pays et à l'étranger;
 - 4) de promouvoir et d'organiser les voyages des jeunes dans notre pays et à l'étranger dans le but d'une meilleure connaissance des pays et des peuples;
 - 5) de faciliter la rencontre des jeunes de tous les pays sans distinction de race, de religion ou d'opinion politique;
 - 6) d'organiser des séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et d'encourager les activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse;
 - 7) de favoriser la formation d'animateurs, en vue de l'organisation des activités visées par le présent article;
 - 8) de gérer des structures d'accueil pour enfants;
 - 9) d'associer à son action des groupes dont les activités rentrent dans son programme. L'association a son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.
- Sa durée est illimitée.

Chapitre II.- Membres

Art. 2. L'association comprend des membres associés, des membres affiliés et des membres d'honneur.

Les membres associés ont seuls les droits prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif; leurs noms figurent sur la liste déposée annuellement au greffe du tribunal civil de Luxembourg; ils prennent part aux assemblées générales. Le nombre minimum des membres associés est de 10.

La cotisation des membres associés ne peut pas dépasser 50,- EUR. Toute personne désirant se faire membre associé adressera une demande écrite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se prononcera sur la demande à la majorité absolue dans sa prochaine réunion, sous réserve d'homologation par la prochaine Assemblée Générale. Le mandat de membre associé se perd en cas d'absence non excusée pendant 3 assemblées générales consécutives et de la non-réponse à une lettre de rappel.

Art. 3. En dehors des membres associés, l'association admet des membres affiliés qui sont titulaires d'une carte leur donnant accès aux auberges de jeunesse du réseau. Ils n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Les membres affiliés paient une cotisation qui est fixée par le Conseil d'Administration sans pouvoir être supérieure à 50,- EUR.

Sont admises comme membres affiliés toutes les personnes honorables qui en font la demande et qui remplissent les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Peuvent devenir membres d'honneur toutes les personnes physiques ou morales qui désirent contribuer soit moralement, soit matériellement à la réalisation des objectifs sociaux de l'association.

Art. 5. La qualité de membre associé se perd:

- a) par la démission volontaire;

b) par la décision d'exclusion prononcée contre celui dont la conduite pourrait discréditer l'association ou qui refuserait de se conformer aux statuts ainsi qu'aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.

c) pour les raisons énoncées à l'article 2.

L'exclusion d'un membre associé est de la compétence de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres associés présents ou représentés.

Art. 6. La qualité de membre affilié se perd pour les raisons énoncées dans l'article 5 points a) et b), ainsi qu'à la suite du non-paiement de la cotisation annuelle. L'exclusion d'un membre affilié sera prononcée par le Conseil d'Administration.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées par lui.

Chapitre III.- L'Administration

Art. 7. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres au moins et de 11 membres au plus. Les administrateurs doivent être en majorité de nationalité luxembourgeoise.

Tant que le maximum des 11 membres n'est pas atteint, le Conseil d'Administration peut coopter des membres choisis au sein des membres associés. Ce mandat de cooptation se terminera avec la prochaine Assemblée Générale.

Lors de chaque Assemblée Générale des élections ont lieu pour remplacer les membres ayant accompli leur mandat.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration a une durée de trois années. Les administrateurs sortants sont rééligibles,

L'Assemblée Générale peut les révoquer à tout moment. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et deux vice-présidents. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président ou en son absence par un vice-président.

En cas d'empêchement du président et des vice-présidents, elles sont présidées par l'administrateur présent le plus âgé.

Le Conseil d'Administration nomme le secrétaire général de la Centrale dont il définit les attributions et les pouvoirs.

Il est adjoint au Conseil d'Administration un comité consultatif composé d'un délégué des ministres ayant dans leurs attributions la Famille, la Jeunesse, le Tourisme et l'Education Nationale, d'un délégué de l'Office National de Tourisme, d'un représentant des gérants d'auberges, d'un délégué de chacun des groupes affiliés à la Centrale et d'un ou de plusieurs représentants des membres associés. Ce comité consultatif se réunit au moins une fois par année.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts.

Il peut ester en justice au nom de l'Association, représenté par son président ou un vice-président. Il peut acquérir, aliéner, échanger, hypothéquer les biens de l'Association. Il peut conclure des emprunts, stipuler la clause de voie parée, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée. Il pourvoit au placement des fonds disponibles, accepte les dons ou legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi et dresse les comptes annuels. Il édicte les règlements nécessaires. Il engage le personnel nécessaire à la poursuite de l'objet de l'association.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit pour la gestion de l'Association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes choisies dans son sein ou en dehors.

Art. 9. Le Conseil d'Administration se réunit a) au moins 3 fois par an;

b) si un quart au moins des administrateurs en exprime le désir.

Ses décisions, pour être valables, exigent la présence de quatre administrateurs au moins.

Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil d'Administration. Pareil mandat n'est valable que pour une séance. Aucun administrateur ne peut représenter plus d'un collègue.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents et représentés. En cas de parité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Chapitre IV.- L'Assemblée Générale

Art. 10. Chaque année, dans le courant du premier semestre, les membres associés sont convoqués en Assemblée Générale par le Conseil d'Administration aux fins d'approbation du rapport, des comptes de l'exercice écoulé et du bilan.

L'Assemblée Générale désigne au moins deux réviseurs de comptes chargés d'examiner la comptabilité de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut en tout temps convoquer l'Assemblée Générale pour lui soumettre les propositions qu'il juge utiles; il doit la convoquer lorsqu'un cinquième des membres associés le demande.

Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour; elles sont faites par avis postal au moins huit jours à l'avance. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou en son absence, par un vice-président. En cas d'empêchement du président et des vice-présidents, l'Assemblée choisit son président à la majorité absolue des voix.

L'Assemblée Générale délibère quel que soit le nombre des membres associés présents et représentés. Tous les membres associés ont un droit de vote égal; le vote par procuration est admis; le mandataire doit être lui-même membre associé. Nul ne peut représenter plus d'un membre. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres associés présents et représentés.

Chapitre V.- Modifications des statuts

Art. 11. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans les avis de convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

En cas de modification à apporter à l'un des objets de l'association, il sera procédé en conformité de l'article 8 alinéa 3 de la loi du 21 avril 1928.

Chapitre VI.- Dissolution

Art. 12. L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que moyennant l'observation des conditions énoncées à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution, l'actif restant après liquidation et paiement des dettes sera affecté à des œuvres à désigner par l'Assemblée Générale qui aura prononcé la dissolution. Dans le cas où la dissolution sera prononcée par autorité de justice, en conformité des articles 18 et 19 de la loi du 21 avril 1928, la décision sur l'affectation du patrimoine net de l'association appartiendra aux tribunaux.

Luxembourg, le 30 juin 2004

CENTRALE DES AUBERGES DE JEUNESSE LUXEMBOURGEOISES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04387. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069237.3/000/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

GE CIS GLOBAL (LUX), Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 104.547.

STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth day of December.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 58.565,

here represented by its sole manager, Mr Edmond Nicolay, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of GE CIS GLOBAL (LUX) (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI.- Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's accounting year begins on 1st of January and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., represented as stated above, hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to December 31st, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as its manager, effective as of the date of incorporation of the Company and for an unlimited period:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., with its registered office 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg;

2) The registered office is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.565,

ici représentée par son gérant, Monsieur Edmond Nicolay, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. - Nom - Durée - Objet- Siège

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination GECIS GLOBAL LUX) (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

ESSOR ET DEVELOPPEMENT, S.à r.l., représentée comme décrit ci-avant, déclare souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne, comme gérant de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société et pour une durée indéterminée:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., demeurant au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Nicolay, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2004. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(100223.3/242/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

IVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.251.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 novembre 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100011.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

ISLINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.443.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

ISLINE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(101446.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. ISPI HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mai 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Giovanni Viani, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse;
- Madame Antoinette Borgnana, juriste, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, CH-1204 Genève, Suisse;
- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100014.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

ALTWIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5501 Remich, 1, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 92.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004 que:

Les mandats des Administrateurs, à savoir:

- Madame Marguerite Nesser-Altwiès, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Georges Nesser, administrateur de sociétés, demeurant à Remich;
- Monsieur Marc Nesser, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg

ainsi que du Commissaire de Surveillance:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Pour la Société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100017.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

TELCOM G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg C 65.

La démission d'ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.681 en tant que membre du GIE TELCOM à partir du 27 octobre 2004, est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à Monsieur Len Schuch en tant que membre du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101502.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

G.S. EUROLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101690.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

DIRECTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.613.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101698.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101700.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

I.F.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.798.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.F.R. LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Le domiciliataire

Signatures

(101630.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

I.F.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 84.798.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I.F.R. LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Le domiciliataire

Signatures

(101631.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

JPMORGAN FLEMING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 8.478.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 novembre 2004

Rapport du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration pour l'année comptable se terminant le 30 juin 2004.

Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 juin 2004:

Il a été décidé d'approuver les Etats Financiers pour l'année comptable se terminant le 30 juin 2004.

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain Os Saunders, Monsieur James B Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2005.

Auditeurs:

Il a été décidé de réélire DELOITTE S.A. en tant qu'Auditeurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour J.P. MORGAN FLEMING FUNDS
J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Mandataire
S. O'Brien

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100219.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

FLAMIERGE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 25.315.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2004

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

- Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, président du conseil d'administration
- Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué
- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à L-Esch-sur-Alzette, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article dix des statuts.»

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R. C. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

pour avis sincère et conforme
Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.
MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100318.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

STUART ESTABLISHMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 73.872.

Extraits des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 septembre 2004

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à D-Emmerich/Rh, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur, (en remplacement de Monsieur Peter Bunce, démissionnaire, auquel décharge a été accordée).

Pouvoir de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

pour *STUART ESTABLISHMENT S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100323.3/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

GREENDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.079.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 2 novembre 2004, au siège social que:

1. Les actionnaires ont unanimement accepté la démission de Simon W. Baker, Dawn E. Shand, Corinne Neré de leur poste d'administrateur de la société.

2. Les actionnaires ont unanimement accepté la nomination de Marina Valvasori, W. J. Gorman, Pierre Claudel comme nouveaux administrateurs de la société.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Marina Valvasori, employée privée, demeurant professionnellement au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

- Pierre Claudel, employé privé, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

- William Joseph Gorman, Expert-comptable, demeurant à 29, Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

4. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société TEMPLE AUDIT S.C.

5. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom.

6. La décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes est remise à l'assemblée générale dans laquelle seront présentés les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 octobre 2004.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour *GREENDALE S.A.*

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100330.3/759/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Signature.

(101489.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

SOCIETE EUROPEENNE DE BOISSONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.649.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2003 à 15.30 heures

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet le 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.
2. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.
3. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Dereme de son poste d'administrateur avec effet le 20 décembre 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.
4. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur José Mouzon au poste d'administrateur.
5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100349.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

CENTRALMARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.962.

Procès-verbal de réunion des associés du 23 novembre 2004

Les deux associés CEPAL S.A. et DELPA Soc. Coop. se sont réunis le 10 novembre 2004 à 10.00 heures à Mersch/Agrocenter et ont pris acte de la démission de M. Paul Huberty comme gérant de la société.

Ils lui ont donné décharge pour l'exécution de son mandat et ont nommé nouveau gérant Mme Andrée Maquil, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5 rue St. Gengoul.

Les pouvoirs du gérant sont généraux et non autrement limités que par les dispositions légales éventuelles.

Mersch, le 23 novembre 2004.

CEPAL S.A. DELPA Soc. Coop.

Le conseil d'administration / Le conseil d'administration

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100354.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

LUXEMBOURG SECURITY GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.037.

Contrat de cession de parts

Entre:

Mademoiselle Monique Wiseler, demeurant à L-4601 Differdange, 35, avenue de la Liberté, ci-après appelé «le vendeur»

Et:

Monsieur Olivier Georges, demeurant à L-3327 Crauthem, 40, rue Lankert, ci-après appelé «l'acheteur»

Le vendeur déclare de céder à l'acheteur, 25 (vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité limitée «LUXEMBOURG SECURITY GROUP», R.C.S. Luxembourg B 84.037, au prix de 4.250,00 EUR (quatre mille deux cent cinquante Euro).

La somme de 4.250,00 EUR été payée, ce dont quittance.

Fait en deux exemplaires à Bettembourg, le 21 octobre 2004.

M. Wiseler / O. Georges

Le vendeur / L'acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05583. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(101798.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.987.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2000 que la FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été élue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101258.3/317/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100910.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100913.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100915.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100918.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

BRASSERIE KIRCHBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 193, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.804.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100921.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

AKTIVA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 90.845.

EXTRAIT

Il résulte du transfert des parts en date du 31 décembre 2003, dûment accepté par la société que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts |
|-------------------------------------|-----------------|
| AKTIVA CAPITAL II, S.à r.l. | 100 |
| Total: | 100 |

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101329.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 104.275.

Following a resolution taken at the General Meeting of Shareholders on 1 December 2004, it has been resolved that KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered address in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer has been appointed as the independent auditor of GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., for an unlimited period of time.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Suivant une résolution prise à l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} décembre 2004, il a été résolu que KPMG AUDIT, S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises de la société GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l., pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

GLACIER RE HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX03127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101509.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

RALLY LUX HOLDING ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.130.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de Commerce des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 2004.

J. Elvinger.

(101398.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

GIFMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX003385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour GIFMA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(101451.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

GIFMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour GIFMA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(101448.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 59.030.

Noël Delaby démissionne en sa qualité d'Administrateur au sein de la société CHEMICAL TRANSPORT S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

N. Delaby.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102148.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 59.030.

Raymond Van Herck démissionne en sa qualité d'Administrateur délégué et d'Administrateur au sein de la société CHEMICAL TRANSPORT S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

R. Van Herck.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102149.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

KEATON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.564.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. ROWLING INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. REALEST FINANCE S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée, données à Luxembourg le 22 novembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KEATON INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société ne sera pas soumise aux dispositions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,00) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le trois avril à 10 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1. ROWLING INVESTMENTS S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions | 1.239 |
| 2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action | 1 |
| Total: mille deux cent quarante actions | 1.240 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent (100) pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France) le 14 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 74.623.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Remarque

L'attention des comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et adresse, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmanns, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 98, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2004.

M. Lecuit.

(100454.3/243/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

FREELAND S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.408.

L'Institut Domiciliaire COMPTABILITE GENERALE ET EUROLATION, S.à r.l., établi au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, confirme par la présente, domicilier la société FREELAND S.A. dont le numéro du Registre de Commerce est B 61.408 et que l'avis daté du 2 septembre 2002 est à considérer comme nul et non avenant.

Strassen, le 22 novembre 2004.

Signature

L'Institut Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101464.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

ROWLING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.570.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. WINLORD INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. REALEST FINANCE S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée données à Luxembourg le 22 novembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROWLING INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société ne sera pas soumise aux dispositions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deux avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. WINLORD INVESTMENTS S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions. | 1.239 |
| 2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action | 1 |
| Total: mille deux cent quarante actions | 1.240 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent (100) pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France) le 14 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 74.623.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Remarque

L'attention des comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et adresse, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 98, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2004.

M. Lecuit.

(100484.3/243/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 84.854.

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Marco Casalino comme administrateur et président du conseil d'administrateur et nomme en son remplacement Monsieur Ernesto Rodoni comme président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101519.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

PRO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 35.662.

Les comptes annuels établis au 30 septembre 2003, ainsi que les informations et documents qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004. Signature.
(101491.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexés enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004. Signature.
(101493.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

CLARTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexés enregistrés à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02149 et LSO-AX02147, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004. Signature.
(101494.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

THEMIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 79.624.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(101496.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

POONA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.117.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Bernard Ewen et Jean Reuter et du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101560.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

10299

ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 19, Cité Alexandre de Colnet.
R. C. Luxembourg B 30.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(101498.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101508.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

TERRYHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.480.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101511.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

SOCIETE FINANCIERE D'ARLES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.544.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101512.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

EDEKA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 11.066.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2004 que Monsieur Wolf-Eckhard Lang, demeurant Mittelkamp 18, D-22043 Hamburg, a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration et que Monsieur Klaus Klemens, demeurant Sögelerstrasse 37, D-30539 Hannover, lui succédera.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour EDEKA INTERNATIONAL S.A.

DELOITTE S.A.

E. Schmit

Partner

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AV05644. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101580.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

10300

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.965.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIAS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 65.965, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 31 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 742 du 15 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cambron, N. Henoumont, M. Lecuit

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 10 décembre 2004

Signature.

(100638.3/243/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

CRUSTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.569.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101514.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

LUCORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.575.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101516.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

BAYREUTHER ANLAGENGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.123.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101518.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

MEROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.985.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101520.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

LUXEMBOURG SECURITY GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.037.

Contrat de cession de parts

Entre:

Monsieur Robert Goetzing, demeurant à L-3251 Bettembourg, 55 rue Michel Lentz, ci-après appelé «le vendeur»

Et:

Monsieur Olivier Georges, demeurant à L-3327 Crauthem, 40, rue Lankert, ci-après appelé «l'acheteur»

Le vendeur déclare céder à l'acheteur, 50 (cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée «LUXEMBOURG SECURITY GROUP», R.C.S. Luxembourg B 84.037, au prix de 8.000,00 EUR (huit mille Euro).

La somme de 8.000,00 EUR a été payée, ce dont quittance.

Fait en deux exemplaires à Bettembourg, le 21 octobre 2004.

R. Goetzing / O. Georges

Le vendeur / L'acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05588. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101796.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

RESCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.

 Siège social: L-8399 Windhof/Capellen, 11, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 28.886.

Avec effet au 9 août 2004, Monsieur Raphaël Dubrûle a cédé 1 part sociale qu'il détenait dans la société à ETINBIS, Société par Actions Simplifiée (SAS), 3, avenue Newton, F-78180 Montigny-le-Bretonneux.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02380. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(101611.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

NADIV INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

 Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.571.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. KEATON INVESTMENTS S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. REALEST FINANCE S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée, données à Luxembourg le 22 novembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée
Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NADIV INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société ne sera pas soumise aux dispositions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,00) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatre avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-------|
| 1. KEATON INVESTMENTS S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions | 1.239 |
| 2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action | 1 |
| Total: mille deux cent quarante actions | 1.240 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent (100) pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France) le 14 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 74.623.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Remarque

L'attention des comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, qualité et adresse, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 98, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2004.

M. Lecuit.

(100489.3/243/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

SEB FUND SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
H. R. Luxembourg B 44.726.

Das Unterschriftenverzeichnis der SEB FUND SERVICES S.A. (Stand: Oktober 2004), eingetragen in Luxembourg, am 13. Dezember 2004, Referenz LSO-AX03699, wurde am 14. Dezember 2004 beim Handelsregister hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Dezember 2004.

SEB FUND SERVICES S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschrift

(101642.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

WINLORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 104.578.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1. CLAMAX INVESTMENT S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

2. REALEST FINANCE S.A., société anonyme avec siège social à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Mademoiselle Lieve Breugelmans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu de deux procurations sous seing privée

données à Luxembourg le 22 novembre 2004,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WINLORD INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société ne sera pas soumise aux dispositions spécifiques de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente un mille euros (€ 31.000,00) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,00) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.(\n) Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1. CLAMAX INVESTMENT S.A., préqualifiée, mille deux cent trente-neuf actions | 1.239 |
| 2. REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action | 1 |
| Total: mille deux cent quarante actions | 1.240 |

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent (100) pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont en suite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France) le 17 mai 1968, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - b) Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
 - c) Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né à Cahors (France) le 14 février 1964, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 74.623.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Remarque

L'attention des comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et adresse, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 décembre 2004, vol. 404, fol. 98, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2004.

M. Lecuit.

(100536.3/243/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

A.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 79.920.

OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED renonce par la présente à ses fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101653.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

FTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 89.957.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(101673.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

AG FÜR INVESTITIONEN UND BETEILIGUNGEN, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.465.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(101677.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

PANACEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 65.993.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Signature.

(101680.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

**S.M.T.L., SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.
R. C. Luxembourg B 59.314.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Trichies, domicilié à F-57310 Rurange Les Thionville, Impasse de la Forêt.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.M.T.L., SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101949.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

BERSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.219.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Signature.

(101683.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 95.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101703.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

MYLLEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 78.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101705.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.891.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INTERLAND CIE S.A.

Signatures

Administrateurs

(101737.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.891.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INTERLAND CIE S.A.

Signatures

Administrateurs

(101740.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

ISOPACK MACHINERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 87.468.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(101708.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

M.S. INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 69.704.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

(101709.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

MARRIE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.798.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101727.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

INTERNATIONAL ACOM TECHNICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.655.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101729.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

ZOOMPART HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 novembre 2004

- La démission de Madame Marjorie Fever, est acceptée avec effet immédiat.
- Il est décidé de ne pas pourvoir à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Certifié sincère et conforme

ZOOMPART HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101783.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.831.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

BUHRMANN LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant A / Gérant B

(101742.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

CTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 43.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX03879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101757.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

CRYPTOMERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(101781.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2004.

CRISTAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 47.861.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(102076.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

VASBY N°1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.003.

Par résolution en date du 11 novembre 2004, l'associé unique a accepté la nomination de John Howard, avec adresse professionnelle au 20, Egerton Gardens, SW3 2DB London, United Kingdom, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Jonas Grander, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101813.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

CONSULTANTS POOL EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.139.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 août 2004

1. La liquidation de la société CONSULTANTS POOL EUROPE HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101782.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

A.S. ADVENTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 36.735.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2004

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal Baetens de ses fonctions de commissaire aux comptes, lui donne décharge de son mandat et le remercie de son action au sein de la société.

Elle appelle en remplacement la FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui terminera le mandat en cours.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 9 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101829.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

MASTER CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 101.378.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société MASTER CAR S.à r.l., R. C. B 101.378, au 81, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat le 3 novembre 2004.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101836.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

ACTARIS METERING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 93.714.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2004

1. Le siège social est transféré au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2004.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme
ACTARIS METERING SYSTEMS S.A.

T. Pimenta de Miranda / C. Matton

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101877.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

LA FUSTIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 décembre 2004

- Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX03861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101896.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

COMMUNICATION-SYSTEM ET BUSINESS CONSULTING (CSB CONSULTING) S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.193.

RECTIFICATIF

La société est domiciliée au 22, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern depuis le 2 août 2002.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101946.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

INVERSIONES ALDEKEITER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.528.

Monsieur Klaus Krumnau, avec résidence au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, informe le public qu'il n'a jamais consenti à sa nomination comme gérant unique de la société INVERSIONES ALDEKEITER S.à r.l., qui s'est faite à son insu, et qu'il n'a aucune relation avec ladite société. Par la présente, il démissionne auxiliairement de sa fonction de gérant unique de la société.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

K. Krumnau.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101947.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

ARCELOR INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 3.983.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003 tenue exceptionnellement le 26 novembre 2004

ad5) L'Assemblée prend acte du départ en retraite de Monsieur Nicolas Ueberecken et de Monsieur Robert Hudry, administrateurs.

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, elle décide de ne pas pourvoir à leur remplacement. Le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à sept (7).

Pour extrait conforme

D. Matthys

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, réf. LSO-AX01145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101980.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

SYNDICAT DES JOURNALISTES - LUXEMBOURG (SJ - L), Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 24, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg F 825.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- Anne Heniqui, journaliste, domiciliée à Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}, de nationalité luxembourgeoise,
 - Alain Kleeblatt, journaliste, domicilié à Luxembourg, 130, route d'Arlon, de nationalité luxembourgeoise,
 - Fränk Kuffer, journaliste, domicilié à Platen, 12 beim Kinnebësch, de nationalité luxembourgeoise,
 - Ines Kurschat, journaliste, domiciliée à Luxembourg, 19, rue Frantz Seimetz, de nationalité allemande,
 - Geneviève Montaigu, journaliste, domiciliée à Mondorf-les-Bains, 2, rue John Grün, de nationalité française,
 - Jean-Pol Roden, journaliste, domicilié à Luxembourg, 4, rue Würth-Paquet, de nationalité luxembourgeoise,
 - Max Theis, journaliste, domicilié à Senningerberg, 2, rue des Résidences, de nationalité luxembourgeoise,
 - et Jean-Claude Wolff, journaliste, domicilié à Steinfort, 3, cité Manzendall, de nationalité luxembourgeoise,
- ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

Chapitre I^{er}- Dénomination, Siège, Objet et durée de l'association

Art. 1^{er}. L'association est dénommée SYNDICAT DES JOURNALISTES - LUXEMBOURG (SJ-L)

Art. 2. Le siège de l'association est à Luxembourg, 24, rue du Marché-aux-Herbes; il peut être transféré dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, si l'assemblée générale en décide ainsi.

Art. 3. L'association a pour objet:

- de veiller à la sauvegarde de la liberté, de la dignité et de l'indépendance de la presse luxembourgeoise, sans distinction d'ordre politique, idéologique, religieux ou autre;
- de prendre en main la représentation et la défense des intérêts professionnels de ses membres;
- d'organiser l'entraide dans l'intérêt des ses membres;
- de veiller aux bons rapports de confraternité parmi ses membres.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Des associés: admission, démission, exclusion et cotisation

Art. 5. Le nombre des associés est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 6. L'association se compose de:

- membres effectifs
- membres d'honneur
- membres étudiants
- membres honoraires

Art. 7. Pour devenir membre-effectif de l'association il faut être:

- journaliste salarié ou freelance
 - être agréé par le conseil d'administration
- En cas de refus par le conseil d'administration, un recours est possible devant l'assemblée générale.

Art. 8. Les membres effectifs précités ont seul droit de vote lors des assemblées générales

Art. 9. Pour devenir membre-étudiant de l'association, il faut être:

- Etudiant(e) ou élève et exercer régulièrement une activité journalistique;
- Ne pas exercer une autre activité professionnelle principale;
- être agréé par le conseil d'administration.

Un recours est possible devant l'assemblée générale.

Art. 10. Pour être admis comme membre effectif ou étudiant de l'association, chaque candidat doit adresser une demande au conseil d'administration. Le conseil d'administration devra examiner si le candidat remplit les conditions requises par les présents statuts.

Art. 11. Pour devenir membre d'honneur, il faut être présenté par deux membres effectifs et être agréé par le conseil d'administration. Une assemblée générale ratifiera ce choix.

Art. 12. Les membres journalistes qui acceptent des mandats d'éditeurs perdent leur droit de vote lors des assemblées. Ils ne peuvent pas occuper des postes au conseil d'administration.

Art. 13. La qualité d'associé se perd:

- Par la démission adressée par écrit au conseil d'administration;
- Par le non-paiement de la cotisation après une année entière écoulée, suite à une mise en demeure de la part du conseil d'administration;
- Par l'exclusion proposée par le conseil d'administration et prononcée à la majorité des deux tiers des associés réunis en assemblée générale ordinaire, à raison de faits incompatibles avec l'honneur professionnel ou incompatibles avec les buts de l'association;
- Si les conditions énumérées aux articles 7 ou 9 ne sont plus remplies.

Art. 14. L'associé démissionnaire ou exclu perd tous ses droits et privilèges conférés par l'association. Il ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées par lui. Il en sera de même pour les héritiers des membres démissionnaires ou exclus décédés.

Art. 15. La cotisation annuelle des membres effectifs ne peut être supérieure à 100 EUR. La cotisation des membres étudiants, des membres retraités et des membres honoraires ne peut être supérieure à la moitié de la cotisation des membres effectifs.

Chapitre III.- De l'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil d'administration se composant d'un(e) président(e), de deux vice-président(e)s, d'un(e) secrétaire général(e), d'un(e) trésorier(e) général(e), et de maximum 4 assesseurs, tous membres effectifs. Le nombre de membres du conseil d'administration, émanant d'un même organe de presse ne peut être supérieur à deux.

Le mandat de membre du conseil d'administration est incompatible avec un mandat politique national. Lorsqu'un membre du conseil d'administration se porte candidat lors d'élections politiques, son mandat au sein du conseil d'administration est suspendu pour la durée de la campagne électorale officielle.

Art. 17. Les membres du conseil d'administration sont élus au vote secret par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des associés présents. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour deux ans, et sont rééligibles. Les charges sont réparties au sein du conseil qui fait part de cette répartition aux associés.

Art. 18. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par, les lois luxembourgeoises afférentes ou par les présents statuts.

Il représente l'association vis-à-vis des particuliers, des pouvoirs publics, des fédérations dont l'association est membre. Il représente également l'association en justice.

Art. 19. Lorsqu'un membre du conseil d'administration démissionne de ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il sera pourvu à son remplacement lors de la prochaine assemblée générale. En attendant, le conseil d'administration peut coopter un membre pour assurer le bon fonctionnement du conseil.

Art. 20. Les signatures du/de la président(e) et du/de la secrétaire général(e) données conjointement engagent valablement l'association envers des tiers. Ceci vaut pour les questions administratives. Dans le domaine financier, ce sont les signatures du/de la président(e) et du/de la trésorier(e) données conjointement qui engagent le conseil d'administration et l'association.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du/de la secrétaire générale ou du/de la président(e) et délibère valablement sur les objets portés à son ordre du jour en présence d'au moins la majorité simple de ses membres. Le/la président(e) ou le/la secrétaire général(e) doivent convoquer une réunion sur demande d'au moins deux membres du conseil.

Chapitre IV. - De l'assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres effectifs, membres étudiant, membres d'honneurs et membres honoraires, et se réunit chaque année avant le 31 mars.

Sur son ordre du jour figurent obligatoirement:

- Le rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice écoulé;
- Le rapport du/de la trésorier(e) général(e) sur les comptes;
- Le rapport des réviseurs de caisses, nommés annuellement par l'assemblée générale;
- La décharge à donner au conseil sortant;
- Les élections pour les mandats expirés respectivement vacants.

Art. 23. Les attributions obligatoires de l'assemblée générales comportent le droit

- De nommer et de révoquer les administrateurs;
- D'approuver annuellement les budgets et les comptes;
- D'exercer tous les autres, pouvoirs découlant des lois luxembourgeoises ou des statuts de l'association.

Art. 24. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

La convocation pourra également être sollicitée par 1/5 des membres effectifs qui adressent à cet effet une demande écrite motivée et proposant un ordre du jour au/à la président(e) de l'association.

Art. 25. Le conseil d'administration convoque toute assemblée générale par lettre ordinaire adressée à chacun des membres au moins 8 jours à l'avance.

La convocation mentionne obligatoirement l'ordre du jour arrêté par le conseil d'administration.

Art. 26. L'assemblée générale est présidée par le/la président(e) de l'association, à son défaut par un(e) des deux vice-président(e)s, sinon par l'associé le plus âgé présent.

Art. 27. Les décisions sont prises à la majorité simple des votants présents ou représentés par procuration. Il est loisible aux associés de donner procuration à un autre associé. Aucun associé ne peut présenter plus qu'une procuration. La modification des statuts proposée par le conseil d'administration ou exigée par écrit par 1/5 des membres effectifs requiert la majorité des 3/4 des membres effectifs présents ou représentés par procuration. La dissolution de l'association requiert la majorité des 3/4 des membres effectifs présents ou représentés par procuration, convoqués spécialement à cet effet à une assemblée générale extraordinaire, et cela suite à une demande afférente écrite ou motivée, signée par 1/5 des membres effectifs au moins.

Chapitre V.- Ressources

Art. 28. Les ressources de l'association se composent notamment:

- des cotisations
- des dons et legs autorisés
- du produit des activités de l'association

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 29. L'association peut installer un fonds de solidarité qui sera géré suivant un règlement interne qui est soumis à la ratification par l'assemblée générale.

Art. 30. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglés par les articles 19 à 25 de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement conformément aux stipulations de l'article 26 du présent statut (majorité des 3/4 des membres effectifs présents ou représentés). Cette assemblée décidera en conséquence de la liquidation de l'affectation de l'avoir social.

Lors de la présente assemblée constitutive, le conseil d'administration suivant a été constitué:

- J.-C. Wolff, président;
- I. Kurschat, vice-présidente;
- G. Montaigu, vice-présidente;
- M. Theis, secrétaire général;
- A. Kleeblatt, trésorier général;
- A. Heniqui, J.-P. Roden et F. Kuffer, assesseurs

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties le 7 décembre 2004.

Signé: J.-C. Wolff, G. Montaigu, I. Kurschat, M. Theis, A. Kleeblatt, A. Heniqui, J.-P. Roden, F. Kuffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05146. – Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102581.3/000/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2004.

CIBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 83.022.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2004

L'assemblée générale extraordinaire de CIBELA S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:
L'assemblée générale prend note de la démission de Madame Braslawski Olga comme administrateur de la société.
Les actionnaires remercient Madame Braslawski Olga pour son travail presté et lui accorde décharge.

Itzig, le 14 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101986.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

BELISA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 58.731.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2004

L'assemblée générale extraordinaire de BELISA INTERNATIONAL S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Est réélu administrateur et administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Isak Belyavsky, demeurant à 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains.

Itzig, le 15 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101989.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

M.S.L., MODUL-STALL-LUXEMBURG, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.

H. R. Luxemburg B 89.532.

Im Jahre zweitausendvier, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

- Herr Gerhard Buss, Landwirtschaftsmeister, wohnhaft in D-66482 Zweibrücken, 5, Staufenstrasse,
- Herr Jörg Hartig, Diplom Ingenieur, wohnhaft in D-54413 Rascheid, 17, St. Annastrasse,
- Herr Jean-Baptiste Tholl, Privatbeamter, wohnhaft in L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten ihnen nachfolgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MODUL-STALL-LUXEMBURG, in Abkürzung M.S.L., mit Sitz in Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole, R. C. L. Nummer B 89.532, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 81.352 von 2002.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert (12.600,-) euro, eingeteilt in dreihundert (300) Anteile zu je zweiundvierzig (42,-) euro, welche von den Komparenten wie folgt gezeichnet wurden:

| | |
|---|-----|
| Herr Gerhard Buss, vorgeannt, einhundert Anteile | 100 |
| Herr Jörg Hartig, vorgeannt, einhundert Anteile | 100 |
| Herr Jean-Baptiste Tholl, vorgeannt, einhundert Anteile | 100 |
| Total: dreihundert Anteile | 300 |

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Sodann erklärte Herr Gerhard Buss andurch zu cedieren und zu übertragen, an Herrn René Gengler, Landwirtschaftsmaschinenmechaniker, wohnhaft in L-9170 Mertzig, 14, rue Latterbach, hundert (100) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MODUL-STALL-LUXEMBURG, S. à r.l.

Diese Übertragung fand statt zu dem vereinbarten Preise von viertausendzweihundert (4.200,-) euro.

Herr Gerhard Buss, vorgeannt, bekennt von Herrn René Gengler den Betrag von viertausendzweihundert (4.200) euro erhalten zu haben worüber hiermit Quittung.

Herr René Gengler wird vom heutigen Tage angerechnet Eigentümer, erhält den Genuss, und tritt in die Rechte und Pflichten der ihm übertragenen Anteile ein.

Annahme

Herr Gerhard Buss und Herr Jean-Baptiste Tholl, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer und Gesellschafter, sowie Herr Jörg Hartig, handelnd in seiner Eigenschaft als Gesellschafter der vorgeannten Gesellschaft, stimmen dieser Gesellschaftsanteilübertragung zu, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, sowohl in eigenem Namen als auch für Rechnung der Gesellschaft und erkennen an dass die Übertragung ordentlich zugestellt wurde.

Und diese Erschienenen, welche das gesamte Stammkapital vertreten, haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Gemäss vorstehender Abtretung wurde Artikel sechs der Statuten wie folgt abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert (12.600,-) euro, eingeteilt in dreihundert (300) Anteile von je zweiundvierzig (42,-) euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

| | |
|--|------|
| 1.- Herr René Gengler, Landwirtschaftsmaschinenmechaniker, wohnhaft in L-9170 Mertzig, 14, rue Latterbach einhundert Anteile | 100 |
| 2.- Herr Jörg Hartig, Diplom Ingenieur, wohnhaft in D-54413 Rascheid, 17, St. Annastrasse, einhundert Anteile | 100 |
| 3.- Herr Jean-Baptiste Tholl, Privatbeamter, wohnhaft in L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole einhundert Anteile | 100 |
| Total: dreihundert Anteile | 300» |

Zweiter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen, den Rücktritt von Herrn Gerhard Buss als technischen Geschäftsführer anzunehmen und ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Dritter Beschluss.

Die Gesellschafter beschliessen, Herrn Jörg Hartig, vorgeannt, zum technischen Geschäftsführer zu ernennen auf unbestimmte Dauer.

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf neunhundertfünfzig (950,-) euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Buss, J. Hartig, J.-B. Tholl, R. Gengler, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2004, vol. 429, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. Dezember 2004.

U. Tholl.

(103436.3/232/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

M.S.L., MODUL-STALL-LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 89.532.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 décembre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(103437.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

BETSAH, S.à r.l. & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 14.649.

L'an deux mille quatre, le neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BETSAH, S.à.r.l et Cie, ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 14.649, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 9 décembre 1977 et transformée en société en commandite par actions suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 561 du 11 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à CH-9113 Degersheim/Wolfensberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Blaschette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de 98.362,- euros par l'émission de 3.715 actions rachetables sans désignation de valeur nominale. Souscription de ces actions au prix de 3.358.644,- euros et libération par apport en nature de 2.300 actions Cactus.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (EUR 98.362,-) pour le porter de son montant actuel de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) à six millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (EUR 6.098.362,-) par la création et l'émission de trois mille sept-cent quinze (3.715) actions rachetables sans désignation de valeur nominale, émises au prix global de trois millions trois cent cinquante-huit mille six cent quarante-quatre euros (EUR 3.358.644,-).

Ces actions sont souscrites à l'instant même par Monsieur Paul Leesch, préqualifié, qui les libère par l'apport à la société de deux mille trois cent (2.300) actions de la société anonyme CACTUS S.A., ayant son siège social à Bertrange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.282, ces actions étant évaluées à mille quatre cent soixante euros et vingt-huit cents (EUR 1.460,28,-) par action, soit trois millions trois cent cinquante-huit mille six cent quarante-quatre euros (EUR 3.358.644,-) au total.

La différence entre la valeur de l'apport (EUR 3.358.644,-) et l'augmentation de capital nominal (EUR 98.362,-), soit la somme de trois millions deux cent soixante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 3.260.282,-), est affectée à une réserve pour prime d'émission.

Monsieur Paul Leesch déclare et garantit que les actions ainsi apportées lui appartiennent en propre et qu'elles ne sont ni gagées ni grevées d'aucune charge ou droit de préemption au profit de tiers.

La valorisation de ces actions a été vérifiée par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprise agréé à Luxembourg, dont les conclusions sont reproduites ci-après:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports d'un montant de EUR 3.358.644,- qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des 3.715 actions à émettre en contrepartie augmenté d'une prime d'émission de EUR 3.260.282,-»

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner à l'article 5 alinéa premier la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (EUR 6.098.362,-) représenté par deux cent trente mille trois cent vingt-six (230.326) actions sans désignation de valeur nominale, dont deux (2) actions sont détenues par l'associé commandité et deux cent trente mille trois cent vingt-quatre (230.324) actions sont détenues par les associés commanditaires.»

Les alinéas suivants de l'article 5 restent inchangés.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leesch, J. Leesch, M. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2004, vol. 2265, fol. 91, case 2. – Reçu 33.586,44 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004

F. Baden.

(103441.3/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

BETSAH, S.à r.l. & Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 14.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(103442.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

SPICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.430.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue au siège social en date du 30 septembre 2004

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11b, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102163.3/322/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

10320

SINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale.
R. C. Luxembourg B 97.255.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la Compagnie de Révision et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION S.à r.l. 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101850.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

SINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale.
R. C. Luxembourg B 97.255.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101853.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.

SINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle Régionale.
R. C. Luxembourg B 97.255.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101854.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2004.
